

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ANIERES

Séance du lundi 6 juin 2011
Législature 2011-2015
Première séance de législature – Séance d'installation

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Patrick ASCHERI	Maire	
M. Serge SERAFIN	Adjoint	
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Conseillers municipaux

Mme Corinne ALHANKO-BAUER		M. Christophe DEVENOGE	
M. Jacques APOTHELOZ		M. Norbert FELLAY	
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI		M. Christian HALLER	
M. Antoine BARDE		M. Gilbert HUMBERT	
M. Louis BOLDRINI		M. Philippe GAILLARD	
Mme Chantal BORDIER		Mme Tania LEHMKUHL ADOR	
M. Christophe CHAPOTAT		Mme Florence PULIDO	
M. Pierre-Yves DECHEVRENS		Mme Roberta RANNI	
Mme Isabelle de PLANTA			

Public : 7 personnes.

ORDRE DU JOUR :

1. **Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 avril 2011 validant les élections des Conseils municipaux du 13 mars 2011, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 15 avril 2011.**
2. **Prestation de serment des Conseillers municipaux.**
3. **Election du bureau du Conseil municipal (2011-2012).**
4. **Nomination des diverses commissions.**

M. le Maire fait part de son plaisir d'ouvrir cette séance d'installation du Conseil municipal à 19h.00 et salue l'Assemblée.

Point 1

Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 avril 2011 validant les élections des Conseils municipaux du 13 mars 2011, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 15 avril 2011.

M. le Maire donne lecture de **l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 avril 2011**, soit :

- Vu l'article 77, alinéa 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 ;
- Vu l'arrêté du 16 mars 2011, constatant les résultats de l'élection des conseillers municipaux, du 13 mars 2011, publié dans la Feuille d'avis officielle, du vendredi 18 mars 2011 ;
- Vu l'arrêt de la Chambre administrative de la Cour de justice, du 17 mars 2011 (ATA/180/2011, dans la cause A/670/2011), admettant le recours de Monsieur Philippe JORDAN et annulant le scrutin du 13 mars 2011 relatif aux élections municipales dans la commune de Corsier ;
- Vu l'arrêt de la Chambre administrative de la Cour de justice, du 17 mars 2011 (ATA/181/2011, dans la cause A/624/2011), rejetant, dans la mesure de sa recevabilité, le recours de Monsieur Malek ADJADJ demandant l'annulation des élections du 13 mars 2011 ;
- Vu l'arrêt de la Chambre administrative de la Cour de justice, du 31 mars 2011 (ATA/213/2011, dans les causes A/830/2011 et A/855/2011), rejetant les recours de Messieurs Faruk OSMANI et David IMHOF relatifs au dépouillement des élections du conseil municipal de la commune de Meyrin du 13 mars 2011 ;
- Vu qu'un nouveau scrutin devra être organisé dans la commune de Corsier ;
- Vu que l'élection des conseillers municipaux dans les autres communes peut ainsi être validée,

ARRÊTE :

1. L'élection des conseillers municipaux, du 13 mars 2011, des communes de Aire-la-Ville, Anières, Avully, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Dardagny, Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Publinge, Russin, Satigny, Soral, Thônex, Troinex, Vandoeuvres, Vernier, Versoix et Veyrier est validée.
2. L'élection des conseillers municipaux, du 13 mars 2011, de la commune de Corsier n'est pas validée. Un nouveau scrutin aura lieu ultérieurement.

Point 2

Prestation de serment des Conseillers municipaux.

M. le Maire tient à souligner que le Conseil municipal a toujours agi avec comme objectif le bien commun et avec comme guide le bon sens. Il est arrivé parfois, dans des communes pas trop éloignées de celle d'Anières, que l'ambiance pouvait se dégénérer, que l'ambiance du Conseil municipal pouvait s'altérer en fonction de certains dogmes ou positions vraiment bloquées.

M. le Maire désire que le Conseil municipal poursuive sa mission dans le respect des uns et des autres comme cela s'est toujours fait législature après législature.

M. le Maire souhaite beaucoup de plaisir aux Conseillers municipaux dans la poursuite de leurs tâches et notamment aux nouveaux Conseillers municipaux dans leur nouvelle fonction. Il souligne encore que les discussions se poursuivent après la séance plénière au carnotzet et qu'elles sont tout aussi importantes même si d'un caractère moins formel.

Un stylo gravé au nom de la Commune est offert aux nouveaux Conseillers municipaux.

M. le Maire passe la parole à M. Norbert FELLAY, doyen d'âge du Conseil municipal pour procéder à la prestation de serment des Conseillers municipaux.

M. Norbert FELLAY n'a rien à ajouter au message de M. le Maire, mais souligne encore une fois la bonne harmonie qui règne au sein de ce Conseil municipal dans le respect des opinions des autres.

M. Norbert FELLAY souhaite à tous une excellente nouvelle législature et prie l'Assemblée de se lever pour la prestation de serment.

M. Norbert FELLAY prie les membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de lever la main droite et dire :

« Je jure ou je promets »

Il donne lecture de la formule de serment telle qu'elle est prévue à l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, soit :

« Je jure ou je promets solennellement :

-  *d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*
-  *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
-  *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

Prestation de serment

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 avril 2011, validant les élections des Conseils municipaux du 13 mars 2011, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 15, avril 2011,

Vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC B 6 05),

Vu les articles 1 et 2 du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières,

Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 septembre 2010,

Il est procédé par M. Norbert FELLAY, doyen d'âge, à l'assermentation des Conseillers municipaux suivants :

Mme	Corinne	ALHANKO-BAUER
M.	Jacques	APOTHELOZ
Mme	Denyse	BARBEZAT-FORNI
M.	Antoine	BARDE
M.	Louis	BOLDRINI
Mme	Chantal	BORDIER
M.	Christophe	CHAPOTAT
M.	Pierre-Yves	DECHEVRENS
Mme	Isabelle	de PLANTA
M.	Christophe	DEVENOGE
M.	Christian	HALLER
M.	Gilbert	HUMBERT
M.	Philippe	GAILLARD
Mme	Tania	LEHMKUHL ADOR
Mme	Florence	PULIDO
Mme	Roberta	RANNI

M. Norbert FELLAY remercie les membres du Conseil municipal de leur serment et en prend acte. Il prie l'Assemblée de se rasseoir.

Point 3

Election du bureau du Conseil municipal (2011-2012).

M. Norbert FELLAY demande s'il y a des propositions pour la fonction de la ou du Président(e) du Conseil municipal.

Au nom du groupe « Hors parti », M. Gilbert HUMBERT propose la candidature de M. Christian HALLER.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Election du bureau du Conseil municipal 2011-2012

Vu l'article 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC B 6 05),

Vu l'article 5 du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières,

Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 septembre 2010,

Le Conseil municipal élit :

A la majorité (1 abstention de l'intéressé)

- M. Christian HALLER

en qualité de Président du Conseil municipal.

Applaudissements de l'Assemblée.

Tenant compte de cette nomination, M. Norbert FELLAY cède sa place à M. Christian HALLER, nouveau Président du Conseil municipal.

M. Christian HALLER fait part de son émotion et remercie le Conseil municipal de sa confiance dans cette élection et espère qu'il sera à la hauteur de son attente.

M. le Président du Conseil municipal fait prêter serment à M. Norbert FELLAY.

Prestation de serment

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 avril 2011, validant les élections des Conseils municipaux du 13 mars 2011, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 15, avril 2011,

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 avril 2011, validant les élections des Conseils municipaux

Vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC B 6 05),

Vu les articles 1 et 2 du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières,

Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 septembre 2010,

Il est procédé par M. Christian HALLER, Président du Conseil municipal, à l'assermentation du Conseiller municipal (doyen d'âge) :

M. Norbert FELLAY

M. le Président prend acte de son serment et l'en remercie.

M. le Président propose de passer à la nomination du ou de la vice-Président(e).

M. le Président demande s'il y a des propositions pour la fonction de la ou du vice-Président(e) du Conseil municipal.

Au nom du groupe libéral, M. Jacques APOTHELOZ propose la candidature de M. Christophe DEVENOGE.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souhaite faire une déclaration du groupe « Anières différemment », soit :

*Le groupe « Anières différemment » regrette vivement d'avoir été écarté de la discussion qui a précédé les propositions de votes de ce soir sur la composition du bureau du Conseil municipal pour cette législature, bien qu'il se soit associé à l'entente communale pour soutenir pleinement et publiquement la candidature de nos trois élus de l'Exécutif.
Le groupe « Anières différemment » a donc décidé de s'abstenir tout au long de cette législature sur le vote de l'élection du bureau.*

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote.

A la majorité (3 absentions, de l'intéressé, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, M. Philippe GAILLARD)

- M. Christophe DEVENOGE

en qualité de vice-Président du Conseil municipal.

Applaudissements de l'Assemblée.

M. le Président propose la candidature de Mme Dominique LAZZARELLI comme secrétaire du Conseil municipal, fonction qu'elle occupe depuis 16 ans.

Il n'y a pas d'autres proposition.

Par applaudissements

- Mme Dominique LAZZARELLI

est élue en qualité de secrétaire du Conseil municipal.

Point 4

Nomination des diverses commissions.

M. le Président rappelle que chacun a reçu la proposition de répartition des membres du Conseil municipal au sein des commissions, nominations, délégations. Seul un nom manque pour la commission de réclamation (3 membres nommés par le Conseil municipal) et le groupe libéral propose la candidature de M. Christophe DEVENOGE. Cette proposition n'apporte aucune remarque.

M. le Président propose de passer au vote.

Nomination des diverses commissions

Vu l'article 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC B 6 05),

Vu les articles 1 du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières,

Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 septembre 2010,

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité (16 oui) la répartition des membres dans les différentes commissions, soit :

<u>Finances et aide humanitaire</u>	<u>Parti</u>	<u>Noms et prénoms</u>
Présidente	L	LEHMKUHL ADOR Tania
Vice-Président	LC	FELLAY Norbert
Membres :	L	APOTHELOZ Jacques
	L	BARDE Antoine
	LC	BOLDRINI Louis
	L	DEVENOGE Christophe
	HP	HALLER Christian
	LC	PULIDO Florence
	AD	BARBEZAT-FORNI Denyse

<u>Urbanisme et constructions</u>	<u>Parti</u>	<u>Noms et prénoms</u>
Président	LC	BOLDRINI Louis
Vice-Président	L	DEVENOGE Christophe
Membres :	L	ALHANKO-BAUER Corinne
	LC	DECHEVRENS Pierre-Yves
	L	de PLANTA Isabelle
	LC	FELLAY Norbert
	HP	HALLER Christian

	L	LEHMKUHL ADOR Tania
	AD	GAILLARD Philippe

Assainissement, routes, sécurité, développement durable	<u>Parti</u>	Noms et prénoms
Président	L	APOTHELOZ Jacques
Vice-Président	HP	HUMBERT Gilbert
Membres :	L	ALHANKO-BAUER Corinne
	L	BARDE Antoine
	L	BORDIER Chantal
	LC	CHAPOTAT Christophe
	LC	DECHEVRENS Pierre-Yves
	LC	RANNI Roberta
	AD	GAILLARD Philippe

Sociale, culture et loisirs	<u>Parti</u>	Noms et prénoms
Présidente	AD	BARBEZAT-FORNI Denyse
Vice-Présidente	LC	PULIDO Florence
Membres :	L	ALHANKO-BAUER Corinne
	L	BORDIER Chantal
	LC	CHAPOTAT Christophe
	L	de PLANTA Isabelle
	L	DEVENOGE Christophe
	HP	HUMBERT Gilbert
	LC	RANNI Roberta

« Intercommunale » - COHERAN	<u>Parti</u>	Noms et prénoms (4 personnes)
	AD	GAILLARD Philippe
	L	DEVENOGE Christophe
	LC	FELLAY Norbert
	HP	HALLER Christian

Commission de réclamation

Membre proposé par le Maire en vue de la nomination par le Conseil d'Etat	<u>Parti</u>	Nom et prénom (1 personne)
	L	LEHMKUHL ADOR Tania

Membre nommé par le Maire	<u>Parti</u>	Nom et prénom (1 personne)
	LC	FELLAY Norbert

Membres nommés par le Conseil municipal	<u>Parti</u>	Noms et prénoms (3 personnes)
	HP	HALLER Christian
	AD	BARBEZAT-FORNI Denyse
	L	DEVENOGE Christophe

Délégations/Nominations

Délégué au feu	Parti	Nom et prénom (1 personne)
	HP	HUMBERT Gilbert

Déléguée Noctambus	Parti	Nom et prénom (1 personne)
	LC	PULIDO Florence

Délégué Communes-Ecole	Parti	Nom et prénom (1 personne)
	AD	GAILLARD Philippe

Déléguée à la commission pour la restauration du temple d'Anières	Parti	Nom et prénom (1 personne)
	L	de PLANTA Isabelle

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souhaite connaître le rôle de la déléguée à la commission pour la restauration du temple d'Anières.

M. le Maire répond que cette délégation découle du crédit voté de 100'000 F par le Conseil municipal pour la restauration du temple d'Anières.

La Commune a été sollicitée par la Fondation des Temples pour qu'un membre du Conseil municipal puisse suivre l'évolution de l'utilisation des fonds et des travaux effectués dans le cadre de cette restauration.

Fondation de la commune d'Anières pour le logement	Parti	Noms et prénoms (4 personnes)
	AD	BARBEZAT-FORNI Denyse
	LC	FELLAY Norbert
	HP	HALLER Christian
	L	de SAINT-PIERRE Dominique

Fondation la T'Anières Bureau	Parti	Noms et prénoms (2 personnes) Nom et Prénoms (1 personne)
	AD	BARBEZAT-FORNI Denyse
	L	de PLANTA Isabelle
Bureau	LC	PULIDO Florence

Groupe crèche intercommunale l'île aux Mômes	Parti	Noms et prénoms (2 personnes)
	L	ALHANKO-BAUER Corinne
	LC	PULIDO Florence

Partis :

L	<i>Libéral</i>
LC	<i>Le Centre : Radical – Démocrate chrétien</i>
HP	<i>Hors parti</i>
AD	<i>Anières différemment</i>

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19h.30.

M. le Maire invite l'Assemblée pour la traditionnelle photo de début de législature et ensuite à une collation au carnotzet de la mairie. Le public est également cordialement invité

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Divers

Commission « Urbanisme et constructions »

Tenant compte d'un dossier urgent à traiter, M. Serge SERAFIN propose que la commission « Urbanisme et constructions » se rencontre le lundi 20 juin 2011.

Séance du bureau et des Présidentes et Présidents de commission

Afin d'organiser le planning des séances pour le 2^{ème} semestre 2011, M. le Maire propose une rencontre le mardi 21 juin 2011 à 19h.30 à la salle du Conseil municipal (avant la séance plénière du Conseil municipal) pour le bureau, les Présidents et vice-Présidents de commission.

Conseil municipal

M. le Maire informe que le prochain Conseil municipal est prévu le mardi 21 juin 2011 à 20h.00.

Promotions

Vendredi 1^{er} juillet 2011 – 17h.45. 18h.00, départ du cortège à l'école.

